

|             |   |
|-------------|---|
| Page 1      | <b>Editorial</b> - Quel avenir pour le Rhône genevois ?   |
| Pages 2-3-4 | <b>Vidange de Verbois 2016</b> - Premiers constats et perspectives                                    |
| Page 5      | <b>Une société de la FSPG se présente</b> - L'Amicale TOS   |
| Pages 6-7   | <b>P'tites Nymphos</b> - Brèves nouvelles de la pêche d'ici et d'ailleurs                             |
| Pages 8-9   | <b>Tsunami - Seujet - Migration piscicole</b> - Trois thèmes ... un même combat !                     |
| Page 10     | <b>News</b> - Encore des infos et invitation à l'apéro de clôture de l'AD FSP du 11 juin 2016 dès 16h |
| Page 11     | <b>Nouvelles de la FSP</b> - Dernières actualités de la FSP   |
| Page 12     | <b>Adhérez aux sociétés membres de la FSPG</b>  |

## Editorial

### « No future » pour le Rhône ??

Les vidanges du Rhône, épisodes traumatisants pour ce fleuve qui constitue pourtant la véritable colonne vertébrale de tout le système hydrologique du bassin genevois, continueront probablement à se répéter tous les trois ans.

Derrière les taux de matières en suspension et les niveaux d'abaissement des lignes d'eau, certes largement améliorés par rapport à ceux enregistrés par le passé, se cache pourtant une réalité incontestable : l'impact sur les peuplements piscicoles du Rhône, en particulier sur les jeunes poissons et les espèces sensibles, demeurera plus que significatif.

Dans ces conditions, comment les populations de poissons du Rhône pourraient-elles se maintenir ? La réponse est claire : en offrant au Rhône l'assainissement auquel il a droit selon la nouvelle loi sur la protection des eaux, autant pour le volet de la libre migration des poissons aux barrages du Seujet et de Verbois que sur ceux de la renaturation et de la gestion des éclusées.

La responsabilité de l'Etat, seul acteur compétent aux yeux de la loi, est donc écrasante pour l'avenir du Rhône. Or, à l'heure actuelle, aucune avancée significative sur les projets d'assainissement n'a été communiquée.

Alors que la vidange du Rhône se termine à peine, l'urgence d'un véritable plan d'action pour le Rhône saute aux yeux. L'Etat de Genève se doit d'intervenir !

Christophe Ebener – président de la FSPG



**LE ROND DANS L'EAU**

132 résidence du  
Pont de Fillings,  
74250 Fillings

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

## Vidange 2016 : premières impressions

(MP) Les titres de la presse locale genevoise ont fait montre d'un bel optimisme au sujet de la vidange de Verbois qui s'est terminée le mardi 31 mai 2016, jugez plutôt : "**La nouvelle gestion du Rhône est exemplaire**" ou encore "**L'abaissement du Rhône ne tue plus les poissons**" (TdG du 27.05.2016). A la FSPG, nous sommes nettement moins optimistes que les communiqués de l'agence ATS repris tels quels par les médias.

### Communication: les SIG et les autorités jouent sur les mots

En effet, personne ne remet en cause le fait que la **coordination** de cette opération entre la Suisse (SIG) et la France (CNR) ait été exemplaire. Après la vidange catastrophique de 2012 et les critiques acerbes des autorités et associations genevoises et françaises qui ont suivi, il aurait été irresponsable de répéter l'opération de la même manière en 2016, dont acte.

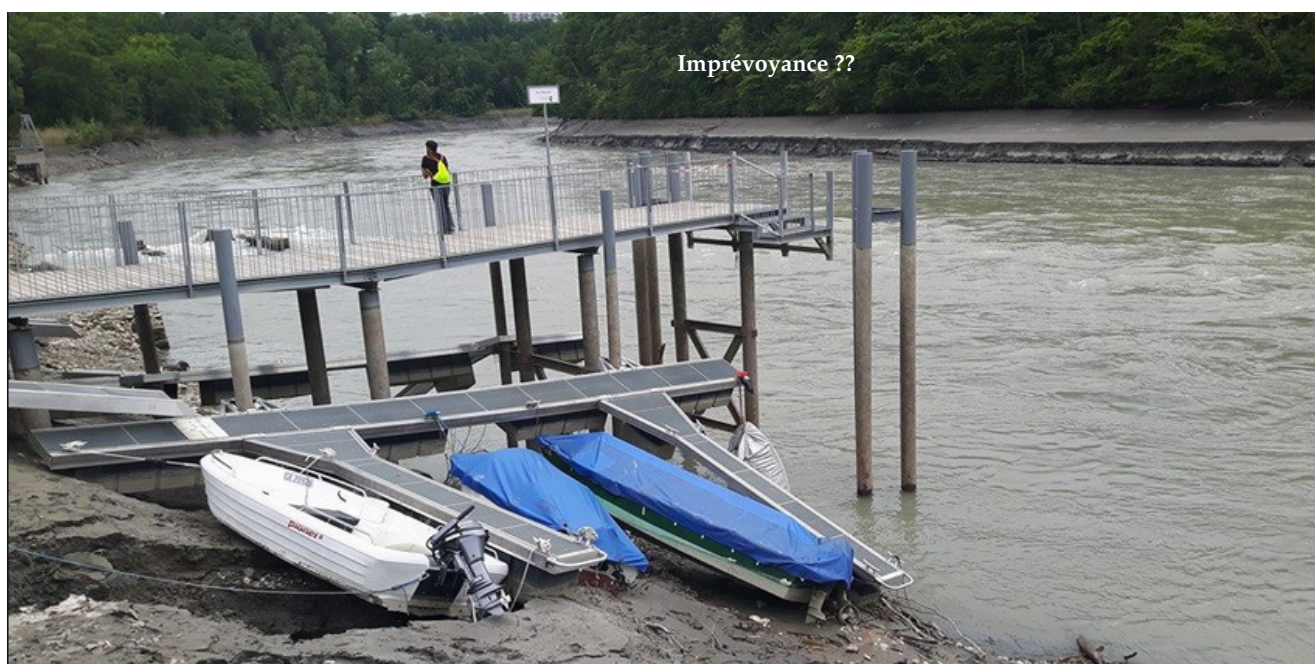
Par contre l'affirmation: « *l'abaissement ne tue plus les poissons* » est beaucoup plus hasardeuse puisque le bilan environnemental de l'opération ne sera livré que dans de nombreux mois ! Si les poissons soi disant ne meurent pas, **en tous cas ils disparaissent** et absolument aucun expert ne peut affirmer dans quelle proportion les juvéniles auraient survécu. Pour les poissons adultes, l'opération de radio pistage de plus d'une centaine de poissons marqués pour l'occasion nous en dira plus dans les prochaines semaines.

### Les pêcheurs ont surveillé l'opération et participé aux sauvetages

Dès le samedi 21 mai, de nombreux pêcheurs ont sillonné les berges du fleuve et rassemblé des témoignages sur les réseaux sociaux afin de documenter leurs observations. Mais ils ont aussi mis leurs bras à disposition des services et mandataires chargés des mesures de minimisation des dégâts, notamment lors de la vidange de l'échelle à poissons de Verbois et des pêches électriques de la lône et de l'étang de la Touvière et de l'étang de Bilet, où près de 3 tonnes de poissons adultes et juvéniles mais aussi de très nombreux anodontes (moules d'eau douce) ont pu être sauvés et mis à l'abri soit dans le lac, ou dans les étangs du Moulin de Vert et des Bouvières ou dans un bassin temporaire.



Sauvetage à l'échelle à poissons de Verbois



Imprévoyance ??

## Et maintenant quelles suites ?

*La FSPG, le WWF Genève et Pro Natura Genève s'engagent pour l'avenir et demandent l'assainissement rapide du Rhône et de l'Arve. Ci-dessous le communiqué de presse conjoint diffusé le lundi 30 mai 2016 :*

### POUR UN ASSAINISSEMENT RAPIDE DU RHÔNE ET DE L'ARVE

La Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG, le WWF Genève et Pro Natura Genève saluent les efforts des SIG pour diminuer l'impact des vidanges des retenues de Verbois et Chancy-Pougny, mais s'attendent néanmoins à ce qu'elles influencent toujours très négativement les biocénoses du Rhône.

Ces associations demandent donc aux Services Industriels de Genève (SIG), au canton de Genève et à la Ville de Genève d'engager des mesures d'accompagnement qui, sur le long terme, permettraient une gestion passive du Rhône, indispensable à la préservation de ce fleuve européen emblématique. A court terme, elles appellent de leurs vœux un assainissement du Rhône et de l'Arve, dans le respect des objectifs fixés par la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux.

#### Abaissement ou vidange, même principe

Du 20 au 30 mai s'est déroulée la vidange des retenues des barrages de Verbois et Chancy-Pougny afin d'évacuer les sédiments qui comblent ces dernières. Le protocole d'abaissement de ces retenues a été modifié par le Services Industriels de Genève en vue d'en limiter l'impact sur la faune du Rhône.

Rappelons ici que les précédentes vidanges se sont soldées par la perte des trois quarts de la biomasse des poissons du Rhône, dont plusieurs espèces figurent sur la liste rouge des espèces menacées, et que des effets négatifs notables ont également été constatés sur les populations d'amphibiens, de castors et d'oiseaux. L'abaissement brutal des lignes d'eau, le manque d'habitat favorable dans le lit chenalisé du Rhône, la charge de matières en suspension dans l'eau (MES) et l'augmentation des vitesses d'écoulement sont les facteurs principaux qui impactent les espèces peuplant le Rhône. La date retenue, défavorable en raison de la nidification des oiseaux d'eau et de la reproduction des castors, est également mal choisie pour les poissons, dont les alevins sont à ce moment de l'année particulièrement sensibles.

Ainsi, et malgré les efforts des SIG pour limiter le taux de MES et les vitesses d'abaissement, on doit s'attendre à des impacts environnementaux importants sur le Rhône.

#### Vers une gestion sans vidange du Rhône

Selon l'Etat de Genève et les SIG et, les vidanges des barrages de Verbois et Chancy-Pougny restent nécessaires pour éviter des inondations, « tant que des mesures complémentaires permettant de garantir la sécurité des riverains ne sont pas mises en place ».

Or, la crue de l'Arve de mai 2015, supérieure à une crue centennale, l'a rappelé à tous: la sécurisation du quartier de la Jonction contre les inondations est une nécessité indépendante de la tenue ou non des vidanges du Rhône. Compte tenu du fait qu'une gestion sans vidange du Rhône (gestion passive) est prioritaire pour la préservation de ses richesses naturelles, il est temps de s'engager concrètement dans cette voie pour mettre en place ces mesures en commençant dès maintenant à mener des études poussées pour planifier leur réalisation au plus vite.

(suite en page 4)





### Agir sans plus attendre

A court terme, il s'avère urgent de mettre en place les conditions qui permettront à la faune sauvage de récupérer de ces épisodes traumatisants et de se développer. D'une part en créant des habitats fonctionnels et favorables à l'établissement et à la reproduction de la faune du Rhône et de l'Arve. D'autre part en limitant au maximum les effets de la gestion par éclusées du barrage du Seujet, qui est actuellement défavorable à la survie de la faune sauvage du Rhône.

Dans l'attente d'une future gestion passive du Rhône, des mesures supplémentaires à celles mises en place cette année par les SIG doivent être intégrées à la prochaine vidange. Il est notamment crucial que les SIG et l'Etat de Genève se penchent concrètement sur les solutions existantes permettant une vidange hors de la période de reproduction de la grande majorité des espèces animales.

### Les milieux de la protection de la nature prêts à s'engager une nouvelle fois

La nouvelle loi sur la protection des eaux, issue de l'initiative « Eaux Vivantes » de la Fédération Suisse de Pêche et soutenue par les associations environnementales, exige des cantons et des exploitants des barrages qu'ils assainissent les cours d'eau utilisés à des fins de production d'énergie hydroélectrique. Elle fournit à la fois le cadre légal et le financement des mesures d'assainissement. La Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG, le WWF Genève et Pro Natura Genève, constatant que ni les Services Industriels Genevois ni l'Etat de Genève ne communiquent sur l'avancée de leurs projets, appellent donc les acteurs concernés à faire rapidement part de leur stratégie d'assainissement.

**La préservation des richesses naturelles du Rhône est donc possible aujourd'hui. Des mesures concrètes doivent être planifiées et mises en oeuvre sans tarder en collaboration avec la FSPG, le WWF Genève et Pro Natura Genève.**



### Soutien politique au Grand Conseil

Nous relevons avec satisfaction que suite à notre communiqué de presse conjoint, Christina MEISSNER, députée et 1ère Vice-Présidente du Grand Conseil du canton de Genève, a déposé le même jour une question écrite urgente au Grand-Conseil genevois intitulée: « **Pour un assainissement rapide du Rhône et de l'Arve permettant de sécuriser les riverains et de préserver les richesses naturelles** », ce dont les ONG lui sont reconnaissantes. Il y est notamment mentionné que la gestion passive du Rhône n'a toujours pas fait l'objet d'une réponse formelle du Conseil d'Etat !

### Le bon mot du genevois :

Il a fallu 17 ans pour percer le tunnel de base du Gotthard ... on devrait pouvoir sauver le Rhône genevois dans les 10 ans à venir ... ou bien ?

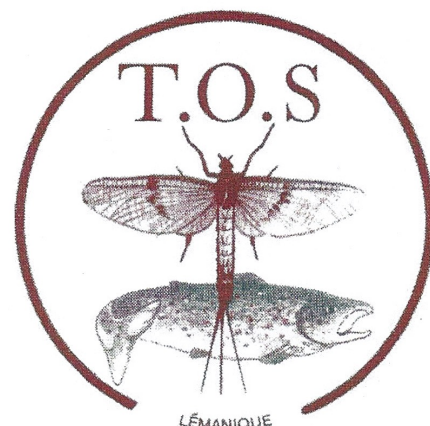
## Sociétés de pêche membres de la FSPG

(MP) *Au fil des prochains numéros d'Info-Pêche, les sociétés de pêche adhérentes à la FSPG seront présentées en quelques lignes. Après le Geneva Street Fishing GSF, penchons-nous sur l'Amicale T.O.S. Lémanique.*

La société T.O.S. Lémanique fondée en 1971, fut la section romande de T.O.S. France. En février 2003, n'ayant plus de lien avec T.O.S. France, la société est devenue « Amicale T.O.S. Lémanique ».

Dès 2004, L'Amicale T.O.S. Lémanique est devenue membre de l'ancienne Association Genevoises des Sociétés de Pêche AGSP, qui elle-même a adhéré à la Fédération Suisse de Pêche en 2005. Depuis la fondation de la nouvelle Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG en janvier 2016, l'Amicale T.O.S. Lémanique est donc membre de la nouvelle fédération unifiée des pêcheurs genevois

Le T.O.S. Lémanique regroupe une trentaine de pêcheurs genevois passionnés par la pêche des poissons emblématiques des eaux pures et fraîches typiques des pays alpins et/ou de l'hémisphère Nord (T.O.S. = Truite Ombre Saumon). A travers la FSP et la Commission de la Pêche, les membres de l'Amicale apportent leur contribution en faveur de la pêche sportive en participant à des actions dans l'intérêt de la pêche et la protection de la faune piscicole genevoise et de Suisse. L'Amicale a notamment organisé les 2 premières éditions de la Journée Suisse de la Pêche de la FSP à l'étang de Richelien en 2013 et 2015. Les membres de l'Amicale ont dernièrement repris la convention de gestion des canaux de Sauverny (Moulin du Pont et Martinet) au bord de la Versoix. Les activités de l'Amicale - sorties de pêche, cours de lancer et de montage - sont organisées sur proposition d'un ou plusieurs membres, dans un esprit de convivialité et toujours avec le respect qu'implique notre passion halieutique.



Amicale T.O.S. Lémanique

**Ci-dessous, la charte du T.O.S, dont tout pêcheur devrait s'inspirer**

- Par mes actions je protège et je participe à la sauvegarde de la nature.
- Je pêche uniquement pour mon plaisir et je ne vendrai jamais mon poisson.
- Je limite mes prises à mes stricts besoins.
- Je remets à l'eau, avec précaution, tout poisson n'ayant pas la taille légale ou que je ne souhaite pas conserver.
- Je signale aux autorités compétentes tous les cas de pollution des eaux et de la nature.
- Je respecte scrupuleusement les règlements des lieux de pêche publics et privés.
- Je m'efforce d'entretenir des relations cordiales avec tous ceux que je rencontre à la pêche.
- Je fais une propagande active en faveur de la pêche à la mouche mais en respectant les autres modes de pêche pratiqués correctement.
- Je fais tout mon possible pour apprendre aux jeunes pêcheurs ou débutants ce qu'est la pêche respectueuse.
- Je m'engage à soutenir et aider le T.O.S. dans toutes ses actions.

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche  
Route de Suisse 22  
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE  
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442  
Natel: +4179 5123247

[www.articles-peche.ch](http://www.articles-peche.ch)

[versoix@articles-peche.ch](mailto:versoix@articles-peche.ch)



# P'TITES NYMPHOS

## Agenda 2016

**Renaturation de l'Aire 3e étape:** ve. 10 juin 2016

**AD FSP 2016 :** samedi 11 juin à Genève (voir p. 10)

**Passeport-vacances:** samedi 16 juillet à Richelien

**Fermeture petites rivières:** dim. soir 25 sept.

**Fermeture salmonidés Léman:** dim. soir 16 oct.

**Fermeture Rhône(1-2-3) et Arve\*:** dim. soir 27

novembre. \*: les secteurs 6 et 7 de l'Arve demeurent ouverts du 1er au 31 décembre 2016 pour la pêche de l'ombre commun uniquement en mouche sèche.

## Frein aux microcentrales hydroélectriques

Le mardi 31 mai 2016, lors du débat sur la stratégie énergétique 2050, le Conseil des Etats a pris une décision dans l'intérêt de la nature : les microcentrales hydroélectriques doivent avoir une production d'au moins 1MW (mégawatt) pour pouvoir bénéficier de rétributions à prix coûtant. Le Conseil des Etats a ainsi éliminé les divergences avec le Conseil national. La Fédération Suisse de Pêche est hautement satisfaite et l'exprime dans sa prise de position: «C'est excellent ! Cette limite minimum pour les microcentrales hydroélectriques est économiquement et écologiquement sensée». Cela permettra d'éviter que des cours d'eau et des paysages ne soient détruits pour cette production négligeable. La FSP félicite la majorité parlementaire qui est allée plus loin que le Conseil fédéral, ce dernier ayant exigé un seuil de production minimum de 300 KW (kilowatt). La Fédération Suisse de Pêche FSP se bat depuis des années contre la «ruée vers l'or» provoquée par les microcentrales hydroélectriques et se réjouit que le Parlement ait pris ses avertissements au sérieux.

## BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : [info@boutiquedupecheur.ch](mailto:info@boutiquedupecheur.ch)

Internet : [www.boutiquedupecheur.ch](http://www.boutiquedupecheur.ch)

**Fishing Shop**

... que feriez-vous  
sans moi ..?



## Et pour les microcentrales de la Versoix ?

Les centrales existantes dont la capacité de production se situe en dessous de 1 Mégawatt pourront continuer à bénéficier de la RPC (Rétribution à Prix Coûtant) pour leur courant lorsqu'elles le revendent aux grands producteurs comme SIG, BKW, EOS, etc. Cette modification de limite devrait surtout freiner la construction de **nouvelles** microcentrales sur les petits cours d'eau encore naturels.

## Rade de Genève : respect des règles pour y maintenir la pêche !



Plusieurs pêcheurs ont été amendés dernièrement pour avoir pêché au lancer (leurres) dans des zones interdites dans la rade de Genève. Le problème de la pêche au lancer (depuis le bord) dans la rade se pose régulièrement. Pour le moment, le secteur de la rade genevoise n'est pas considérée comme un port (par contre la pêche dans les ports et leurs pontons y a toujours été interdite!). Restent donc des zones de quais "libres" d'embarcations qui sont ouvertes à la pêche. Si ces infractions continuent, les autorités compétentes risquent bien de considérer la globalité de la rade genevoise comme un port et que finalement toute pêche y soit interdite ... ce qui serait très dommageable pour la pêche urbaine.

## Glyphosate ... toi-même !

Le Glyphosate est le le désherbant le plus utilisé dans le monde. Il constitue le principal ingrédient du produit phare de Monsanto, le Roundup, mais il est aussi utilisé par d'autres compagnies sous d'autres appellations. Certaines cultures ont développé une résistance à cette substance. Mais ce produit chimique est omniprésent en Europe. Ses résidus ont été trouvés dans la bière allemande, dans le pain anglais et ... dans les urines de membres du Parlement Européen !!

## **P'TITES NYMPHOS** - 2e service

### **Pollutions : c'est toujours la dernière fois !**

La pollution du Rhône par une nappe d'hydrocarbures survenue le 11 mai 2016 était due à un manque d'entretien des cuves de collecte des huiles usagées de l'espace de récupération de la Praille. Faudra-t-il déposer plainte pour que de tels événements ne se reproduisent plus ? La FSPG est prête à franchir le pas !

### **Gestion des piscivores : à l'unanimité !**

Une motion de la FSPG demandant l'analyse des contenus stomacaux des oiseaux piscivores de la Versoix et de l'Arve a été signée à l'unanimité des membres de la Commission de la Pêche. L'Etat de Genève se doit donc d'y donner suite !

### **Bonne nouvelle**

Le Nant de Pralieu, qui se jette dans l'Allondon à l'amont du pont des Granges, va enfin être renaturé pour permettre aux géniteurs de l'Allondon de venir y frayer. Une excellente nouvelle pour laquelle nous adressons nos remerciements au service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche.

### **Vidange du Rhône : puisque c'est gratuit !**

Le sauvetage des poissons des lônes du Rhône et de la passe à poissons de Verbois (3 tonnes de poissons sauvés !) n'a notamment pu être mené à bien que grâce à l'engagement bénévole des pêcheurs et à l'intervention du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche. Certains de nos membres ont même pris congé pour que ces sauvetages puissent avoir lieu ! Ne serait-il pas temps de mettre les moyens indispensables pour ces opérations ?

### **Arc-en-ciel : puisqu'on vous dit que ce n'est pas naturel !**



Quand l'OFEV accordera-t-il une dérogation pour l'introduction de

truites arc-en-ciel dans le Rhône ? Pour rappel, le canton a déjà déposé cette requête par le passé et avait reçu une réponse négative, au motif que la renaturation et l'assainissement du Rhône allait permettre de s'en passer. A Genève, on n'est pas près d'en prendre le chemin !

### **Mise à l'eau des bateaux dans le Rhône : demain est un autre jour**

Il n'y a, semble-t-il pas moyen d'obtenir cette année une rampe de mise à l'eau de bateaux pour les pêcheurs dans le Rhône. La faute au budget et au manque de personnel paraît-il. Faudra-t-il bientôt demander un financement participatif pour le SRLP sur [Kickstarter.com](https://www.kickstarter.com) ?

### **Protéger des constructions illégales plutôt que favoriser l'habitat piscicole!**

La FSPG prend note avec satisfaction que l'habitat piscicole de l'Allondon va prochainement être grandement amélioré grâce à la pose de nombreuses souches d'arbres. Elle est en revanche navrée d'apprendre que les travaux sur le parcours amont pourraient être retardés en raison ... de constructions illégales au camping des Granges ! La DGEau osera-t-elle encore nous dire que ces chalets étaient là bien avant l'Allondon, et qu'à ce titre ils méritent d'être protégés ?

### **Contrat-rivières Pays de Gex-Léman 2.0**

C'est le 3 mai 2016 que s'est tenue la cérémonie officielle de signature du 2e contrat-rivières du Pays de Gex-Léman, nommé dorénavant « Contrat unique environnemental Mandement - Pays de Gex - Léman ». Les autorités françaises et suisses présentes ainsi que les représentants des associations et administrations concernées ont pu apprécier les mesures davantage axées sur des aspects « nature » de ce contrat « bis ». Quelques chiffres: **79** : le nombre d'actions : 55 françaises, 10 suisses et 14 transfrontalières. **42** : millions d'euros et **9,2** millions de francs suisses investis pour réaliser les actions prévues par ce contrat unique et financées par différents partenaires.

### **Les pêcheurs « sentinelles du Rhône »**

La paella offerte par la FSPG à toutes les personnes qui allaient s'engager pour le suivi de la vidange du Rhône a été un succès : 25 pêcheurs ont répondu présent. Merci à eux ... et aux cuisiniers !



## Tsunami du Rhône et prédateurs en tous genres

(JPM) En suivant le Rhône durant la vidange 2016, euh ! excusez le lapsus! durant la purge, non! durant l'abaissement partiel de la retenue de Verbois, j'ai vu une masse liquide brune s'écouler accompagnée d'une odeur putride.

J'y ai aussi admiré des zones de refuge aménagées par les exploitants pour permettre à quelques poissons, les nantis je suppose, venir s'y réfugier. Mais pour certains d'entre eux ces espaces se sont avérés des pièges.

D'autres espèces, les prédateurs, ont très bien compris que dans ces lieux de secours, les captures y seront plus nombreuses et surtout plus faciles. À l'affût de ces réfugiés on pouvait voir des cormorans, des hérons, des pêcheurs et des harles bièvre. Des goélands et un rat étaient aussi présents, occupés à l'élimination des cadavres, j'imagine.

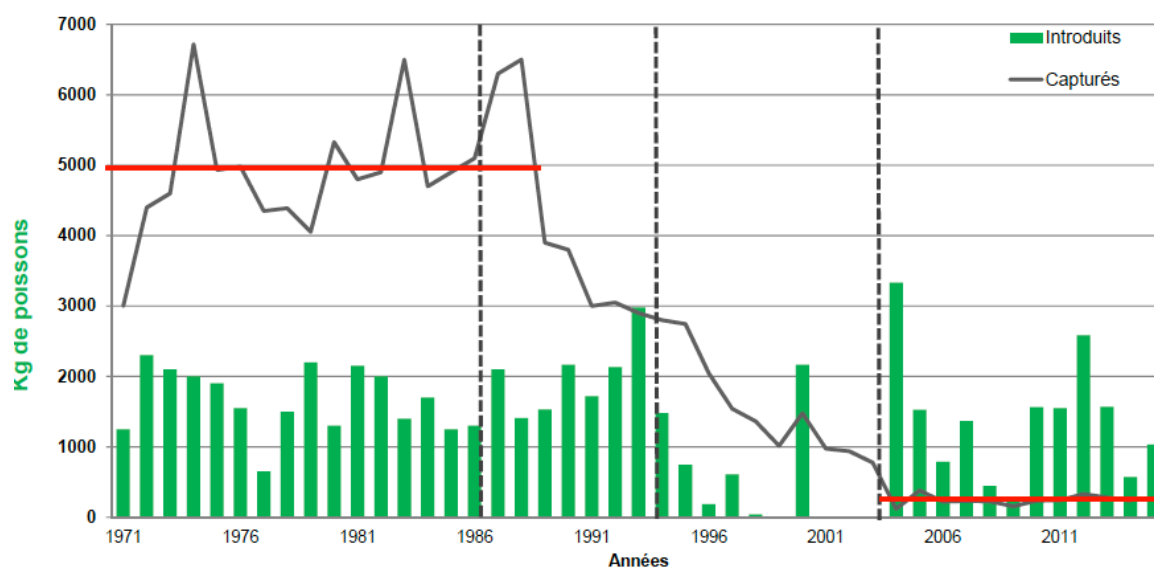
Si je comprends que volatiles et muridés profitent d'une nourriture abondante, j'ai plus de mal à inclure un représentant du genre homo « sapiens », car cet aliment ne lui est pas indispensable.

La pêche est une activité ludique, voire sportive. Mais considérant les quatre bipèdes venir se défouler dans un camp de secours, là où l'action de pêche\* s'apparente plus à lancer sa ligne dans une pisciculture, ne peut s'expliquer que par le faible niveau de leurs compétence.

\*Pour info : la pêche était interdite dans tout le Rhône et sur les secteurs refuge pendant toute la durée des opérations soit du 20 mai au 7 juin.

## Le barrage du Seujet: premier responsable du déclin piscicole du Rhône genevois

### Le Rhône



**-95% en biomasse de truites déclarées**

(MP) Tout le monde le **pense**, beaucoup le **disent** depuis longtemps et les chiffres **parlent** d'eux mêmes ! Comme le démontre le graphique ci-dessus, le début des travaux de construction du barrage du Seujet (1987-88) coïncide exactement avec le début de la chute vertigineuse des captures totales sur le Rhône genevois. Le Seujet constitue le verrou principal qui entrave gravement le repeuplement du Rhône genevois en aval du lac Léman. Ses dispositifs pour la migration piscicole sont insuffisants et/ou inefficaces. Lors de chaque opération de vidange, il faudrait au moins laisser les vannes ouvertes durant plusieurs semaines pour que le Rhône puisse reconstituer un tant soit peu ses précieuses populations piscicoles. La construction d'un ouvrage supplémentaire pour la migration piscicole - pour la montaison et la dévalaison - ainsi qu'une diminution des éclusées sont absolument essentielles.



## **Etude sur la migration piscicole des 2 microcentrales de la Versoix**

(MP) La nouvelle Loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance d'application imposent entre autres de réduire les incidences négatives liées à l'utilisation de la force hydraulique, impliquant l'évaluation des impacts vis-à-vis de la libre migration des espèces piscicoles, et le cas échéant l'assainissement des ouvrages au sens de l'art. 10 de la Loi fédérale sur la pêche. Les deux projets de recherche ayant débuté en été 2013 sur le Canton de Genève (Cf: Info-pêche No 68 de février 2014) et portés par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'Architecture de Genève (hepia), et arriveront bientôt à leur terme. Un projet a porté sur le bassin « Rhône-Arve » et l'autre sur la rivière Versoix.

L'objectif principal a été d'évaluer la franchissabilité des ouvrages hydroélectriques, et le cas échéant de proposer des mesures d'amélioration/d'assainissement. Ces travaux sont réalisés grâce à des techniques de télémétrie (transpondeur passifs et émetteurs actifs radio), qui permettent de suivre le comportement migratoire des poissons le long des cours d'eau et de quantifier le franchissement des ouvrages étudiés.

Pour celui de la Versoix, il s'agit d'un projet pilote de la Confédération qui est financé par le DETA et l'OFEV. Cette étude se terminera durant l'été 2016 et vise à mieux connaître les déplacements de 3 espèces principales (truites lacustres, truites fario sédentaires et ombres communs) vers les zones de reproduction; et à évaluer les impacts des deux centrales hydroélectriques de «Richelien» et de la «Vieille-Bâtie», toutes deux équipées d'ouvrages de franchissement. L'objectif est d'évaluer l'efficacité de franchissement de ces ouvrages, tant en montaison qu'en dévalaison, par les différentes espèces présentes à différents stades (juvéniles et adultes), et de proposer, le cas échéant, des mesures d'amélioration de la connectivité écologique sur cette magnifique rivière genevoise.

Une présentation intermédiaire des résultats de cette étude sur la Versoix a révélé qu'en phase de montaison, les poissons ne rencontrent pas de difficultés particulières sur les deux ouvrages. Par contre les chercheurs ont mis en évidence de sérieux problèmes de dévalaison des truites lacustres et fario sur l'ouvrage de Richelien (microcentrale Estier). En effet, les suivis télémétriques ont montré de graves dysfonctionnements du dispositif actuel de dévalaison puisque les poissons n'arrivent que très rarement à en trouver l'accès et finissent par s'épuiser devant les grilles et nombre d'entre eux sont happés dans la turbine.

L'assainissement de cet ouvrage est donc une priorité absolue afin que l'usine Estier à Richelien cesse d'être un piège mortel pour les géniteurs de truites lacustres et de truites fario sédentaires de la Versoix. Nous attendons donc avec une grande impatience et dans un avenir très proche les propositions d'assainissement de la part de l'Etat (DGEau).



## *L'ASL met sur pied l'Opération Rivières Propres 3*

L'Association de Sauvegarde du Léman ASL reprend son bâton de pèlerin sur le terrain et effectue avec le soutien de bénévoles et de civilistes un nouveau passage sur les 234 rejets identifiés lors de la campagne 2 et cartographiés numériquement depuis ce printemps. Les mêmes analyses que lors de la première phase seront pratiquées afin de comparer les résultats d'aujourd'hui à ceux obtenus précédemment.

### *Protection des eaux: visite du CERN*

C'est le jeudi 21 avril que des représentants des autorités en charge de la qualité des cours d'eau, mais également des représentants des associations de pêcheurs des deux côtés de la frontière, se sont rendus sur les installations de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire. Cette visite a permis aux responsables du programme de monitoring environnemental du CERN de montrer quelques équipements et le laboratoire utilisés dans le cadre de la politique de protection de l'environnement et d'illustrer concrètement les efforts faits par le CERN pour la protection des eaux. En effet, suite à des pollutions répétées de cours d'eau (Allondon, Nant de la Rebatière) et aux critiques qui ont suivi sur sa gestion environnementale opaque, la direction du CERN a voulu faire preuve d'ouverture et de transparence à ce sujet. Espérons que les nouvelles installations de suivi de la qualité des rejets puissent faire en sorte que ces pollutions ne surviennent plus.

### *Un petit rappel ... ça fait pas de mal !*

Selon la Loi sur la protection des animaux, la pêche ciblée sur une espèce protégée est interdite. Ces deux dernières années, un certain nombre de pêcheurs pratiquent malgré tout la pêche ciblée sur les ombres communs de l'Allondon alors que cette espèce y est totalement protégée. Nous vous rappelons donc que si malgré tout vous capturez fortuitement (**donc sans faire exprès, s'il vous plaît !!**) un ombre commun sur l'Allondon ou sur le secteur 13 de la Versoix, vous devez décrocher le poisson en le laissant dans l'eau, sans le manipuler, et surtout sans prendre de photos pour les mettre ensuite sur Twitter ou WhatsApp car vous êtes dans ce cas amendable puisque vous n'adoptez pas un comportement adéquat vis-à-vis d'un poisson totalement protégé. De plus, vous faites une mauvaise publicité envers les pêcheurs en général !!

### **AD FSP du 11 juin 2016 à Vessy : invitation à l'apéro de clôture**

**Le samedi 11 juin 2016 dès 16h**, les pêcheurs de la FSPG sont cordialement invités à participer à l'apéritif qui clôturera l'AD FSP 2016 à la Maison du Futur sur le site de Vessy (eaux d'Arve). Cet apéro final sera l'occasion d'effectuer le vernissage du manuel en français « **Les pêcheurs aménagent l'habitat** » présenté dans sa version allemande lors du dernier salon « Pêche Chasse Tir » à Berne.





# NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

## Journal Suisse de la Pêche: Juin 2016 (extraits)

### De bons signaux de la politique

#### Berne: actualités politiques de la pêche

Durant les dernières semaines la Fédération Suisse de Pêche a observé avec curiosité de nombreux dossiers en lien avec les décisions du Parlement et de ses commissions. Les signaux sont encourageants voire même réjouissants. Mais la récolte n'est pas encore engrangée!

#### Microcentrales hydroélectriques

Comme évoqué dans le Journal Suisse de la Pêche d'avril 2016, au sujet du débat sur la stratégie énergétique 2050, le Conseil national s'est prononcé en faveur d'une limite minimum de production de 1 Mégawatt pour les microcentrales hydroélectriques. Le Conseil national est ainsi allé au delà de la proposition du Conseil fédéral qui avait en revanche demandé une limite située à seulement 300 KW. Entretemps le dossier de la stratégie énergétique 2050 a été traité par la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats. A ce moment là, la majorité de cette commission ne voulait rien savoir de la position du Conseil national. La majorité s'en est tenue à la limite de 300 KW comme condition préalable à l'octroi de la rétribution à prix coûtant (RPC). Cependant, une minorité a voulu se rallier à la position du Conseil national. C'est pourquoi le thème sera à nouveau discuté au sein du Conseil des Etats. La Fédération Suisse de Pêche s'est adressée aux Conseillers aux Etats afin de leur montrer les avantages d'une limite minimum de 1 Mégawatt. Le président central de la FSP Roberto Zanetti a prié les fédérations cantonales de faire parvenir sympathiquement cette position auprès de leurs propres Conseillers aux Etats.

#### Débits résiduels

Heureusement, la motion du Conseiller national Hans Killer (UDC, AG) adressée à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats avait peu de chances d'aboutir. Killer voulait augmenter la compétence des cantons sur la mise en œuvre de l'assainissement des débits résiduels car la perte de production pour la plupart des centrales hydroélectriques était trop grande. Hélas, et de manière complètement étonnante car contraire au concept de la législation sur la protection des eaux, le Conseil national a accepté la motion. Mais au sein du Conseil des Etats il n'a pas été nécessaire d'en arriver là. La commission CEATE-E de la chambre haute a proposé de rejeter la motion « Killer » par 6 voix à 0 et 6 abstentions. Cette position était fondée sur le fait que de nombreux cantons avaient déjà mis en œuvre les assainissements exigés par la Loi sur la protection des eaux et qu'il était déloyal et injuste de modifier les règles «en cours de partie». Il reste à espérer que le Conseil des Etats se ralliera à cette position lors de la session d'été.

### Le poisson de l'année 2016 fascine

#### Journées pratiques à Berne, dans le Jura et en Engadine

L'ombre commun, «Poisson de l'année 2016», intéresse et fascine les pêcheuses et les pêcheurs. Cela s'est vérifié lors de journées pratiques bien fréquentées à Rubigen (Berne), dans le Jura (voir l'Info-pêche No 74) et sur l'Inn en



Engadine où les trois événements ont affiché complet. Les ateliers ont été organisés et dirigés par le Bureau suisse de conseils pour la pêche (FIBER), en collaboration avec la Fédération Suisse de Pêche et les organisations locales. Sur les trois lieux, le programme était constitué d'un bon mélange entre théorie (conférences) et pratique (observations au bord de l'eau).

Ombres en train de frayer : c'est ainsi qu'on aime les voir !

## Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement  
Travaux spéciaux  
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - [www.scrasa.ch](http://www.scrasa.ch)

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à la FSPG ?  
Que la prochaine vidange du Rhône ne provoque aucune mortalité piscicole ?***

### Sociétés membres :

**Amicale TOS-Lémanique  
Geneva Street Fishing**

**Amicale des Pêcheurs de la Touvière  
La Loutre (section pêche)**

**Les Bouvières**

**Les Tanneurs**

**Amicale des Pêcheurs du Lac APL**

### **DEMANDE D'ADHESION**

(No 75 - Juin 2016)

Nom/ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Lieu/No Postal : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### **Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:**

Je désire adhérer à la société : \_\_\_\_\_ (écrire le nom de la société)  
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 30.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac\* rivière \*

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

\* entourez ce qui convient

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

|                               |                          |                        |                         |
|-------------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|
| <b>FSPG</b>                   | <b>EBENER</b> Christophe | 13A, ch. du Barbolet   | 1213 <b>ONEX</b>        |
| <b>AMICALE TOS-Lémanique</b>  | <b>MAZZOLA</b> Maurice   | 239, rue de Bernex     | 1232 <b>CONFIGNON</b>   |
| <b>LES BOUVIERES</b>          | <b>HAYOZ</b> Christophe  | 4b, ch. de l'Aulne     | 1212 <b>GRAND-LANCY</b> |
| <b>AMICALE DE LA TOUVIERE</b> | <b>POCHON</b> Emmanuel   | 49, rte d'Epeisses     | 1237 <b>AVULLY</b>      |
| <b>GENEVA STREET FISHING</b>  | <b>BEL</b> Steve         | GVA Aéroport - CP 100  | 1215 <b>GENEVE 15</b>   |
| <b>LES TANNEURS</b>           | <b>FAVRE</b> Michel      | 50, ch. des Tuileries  | 1293 <b>BELLEVUE</b>    |
| <b>LA LOUTRE</b>              | <b>BECK</b> Stéphane     | 49b, rte Creux-du-Loup | 1285 <b>ATHENAZ</b>     |
| <b>APL - Lac Léman</b>        | <b>NARGI</b> Michel      | 6, ch. Frisco          | 1208 <b>GENEVE</b>      |

Site de la FSPG [www.fspg-ge.ch](http://www.fspg-ge.ch)

Site école de pêche Genève [www.vulgata.ch](http://www.vulgata.ch)

Site Geneva Street Fishing [www.genevastreetfishing.com/](http://www.genevastreetfishing.com/)

Site de la Fédération Suisse de Pêche [www.sfv-fsp.ch/?L=1](http://www.sfv-fsp.ch/?L=1)